



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2019

~~~~~

Date de convocation : 25/11/ 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, sauf Mme TOURRE Martine ayant donné pouvoir à Rémy VIARSAC, et Mr Olivier EMERIAU ayant donné pouvoir à Dominique JOUVE.

Mr Manuel IMBERT, absent

Mme Marie-Anne LAPORTE a été nommée secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

### 1) Compte-rendu du conseil du 21 octobre 2019

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 2) Ajout à l'ordre du jour

Le maire demande à rajouter les points à délibérer à l'ordre du jour :

- Autorisation d'engager des investissements début 2020 à hauteur de 25% du budget 2019- délibération
- Virement de crédits- délibération
- Avenant au marché BEAUR maîtrise d'œuvre travaux Entrée Nord- délibération
- Exonération du loyer de décembre locataire logement venterolais-délibération
- Subvention pour voyage scolaire en Angleterre organisée par la Lycée de Nyons-délibération
- Subvention pour la Ville du Teil suite à séisme du 11 novembre 2019-délibération

Accord à l'unanimité.

### **3) Acquisition de l'immeuble « La Clarinette »**

Le Maire rappelle qu'un accord de principe avait été donné (sans délibération) par le conseil municipal le 4 juin 2019 pour préempter sur l'achat de l'immeuble en question pour y aménager des logements locatifs, l'objectif de l'opération étant de commencer à revitaliser le centre du village.

Depuis, l'AGEM qui est propriétaire du bâtiment a indiqué que l'acquéreur potentiel qu'elle avait à l'époque semble avoir renoncé à l'achat. L'association est maintenant disposée à vendre l'immeuble à la commune au prix de 100 000 € environ (à négocier).

Le Maire a pris contact avec l'EPORA pour envisager une collaboration sur cette opération.

*Rappel : l'Epورا est un établissement public à caractère industriel et commercial ; c'est l'un des dix opérateurs fonciers publics (EPF) d'État.*

*Ses missions statutaires sont définies par les articles L 321-1 et suivants du code de l'urbanisme.*

*« Les établissements publics fonciers mettent en place des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain. Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment de logements sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat ... »*

Ce premier contact a été très positif et pourrait aboutir à une aide de l'EPORA sous plusieurs aspects :

- Le portage foncier de l'opération. C'est l'EPORA qui, dans un premier temps, deviendrait propriétaire de l'immeuble.
- L'EPORA pourrait aider la commune à monter le projet et, si tel est le souhait de la commune, il pourrait aussi l'accompagner pour la recherche d'un partenaire qui prendrait en charge l'aménagement des logements et leur location.

Un tel montage aurait l'avantage de dispenser la commune de toute avance de fonds tout en lui permettant d'atteindre son objectif.

Après un long échange, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire :

- à poursuivre les discussions avec l'AGEM pour aboutir à la signature d'une promesse de vente,
- à mettre au point avec l'EPORA le montage le plus favorable pour la commune de Venterol.

### **4) Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020.**

Le maire sollicite l'autorisation des élus pour engager les dépenses d'investissement début 2020 (autorisées en comptabilité publique jusqu'à hauteur de 25% du budget 2019).

Avis favorable à l'unanimité.

### **5) Virements de crédits**

Afin de réguler le budget et de virer les sommes nécessaires aux dépenses d'investissement non prévues initialement au budget, le maire sollicite un virement de crédit de 3 145 €, pris sur le compte 2315 (ligne « réserve pour imprévus ») afin de régler l'achat d'un ordinateur et d'un rétroprojecteur pour l'école ( 944 €) compte 2183, et du mobilier et rideaux pour la cantine (2 201 €) compte 2184. Un autre virement de 170 € est à effectuer du compte 6228 vers le compte 6574, afin de régler des subventions (points évoqués en 8 et 9).

Avis favorable à l'unanimité.

## **6) Avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet BEAUR pour les travaux de l'Entrée Nord.**

Le projet de travaux Entrée Nord (près de la mairie et de l'école de Venterol) a été préparé en 2017 avec le CAUE. Le marché d'études et maîtrise d'œuvre de l'opération a été attribué au Cabinet BEAUR après appel d'offres.

Depuis, le montant prévisionnel de l'opération a considérablement augmenté par rapport à l'estimation initiale du CAUE, pour atteindre aujourd'hui 630 000 € HT. C'est à peu près la somme inscrite dans le budget communal 2019.

Le Cabinet BEAUR a été contraint de modifier son projet à plusieurs reprises à la demande de la commune qui voulait arriver à tenir dans l'enveloppe budgétée, malgré les contraintes nouvelles apparues (gabarit des cars en constante augmentation, quai d'embarquement normalisé PMR, accessibilité à l'école à revoir, etc...).

Le Cabinet BEAUR propose donc un avenant à son marché pour tenir compte de toutes les études supplémentaires imposées et s'adapter au montant réel de l'opération.

|                       |           |
|-----------------------|-----------|
| Montant initial TTC : | 31 400 €  |
| Avenant TTC :         | 15 120 €  |
| Nouveau montant TTC : | 52 800 €. |

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant.

Accord à l'unanimité.

## **7) Exonération du paiement de son loyer de décembre accordée à un locataire du "Logement Venterolais".**

Depuis plusieurs mois M. Vizuette subit de graves désagréments dans son logement, dus à des fuites dans la salle de bains dégradant le sol. Il a attendu longtemps les travaux de réparation, et a dû ces derniers jours quitter son logement pendant leur réalisation.

Le conseil, à l'unanimité, décide de l'indemniser pour toutes ces difficultés en l'exonérant du paiement de son loyer de décembre 2019 (hors charges).

## **8) Demande de subvention pour voyage scolaire en Angleterre.**

Le lycée de Nyons organise du 15 au 21 mars 2020 un voyage à Liverpool pour les 49 élèves de première et de terminale issus de section européenne. Pour alléger la participation des parents (400 €) les enseignants organisateurs sollicitent une aide de la part des communes de résidence des élèves.

Un jeune de Venterol est concerné.

Le conseil, après concertation et à l'unanimité, décide de verser au lycée une subvention de 100 €.

## **9) Demande d'aide de la commune du Teil suite au séisme qu'elle a subi le 11 novembre 2019.**

L'Association des Maires de la Drôme a transmis à toutes les communes adhérentes une demande de subvention exceptionnelle émanant d'Olivier PEVERELLI, Maire de la commune du Teil (Ardèche).

La ville, de 8500 habitants, est dans une situation dramatique : 895 habitations touchées, nombreux édifices publics détruits : 4 écoles, un espace culturel, 2 églises, un centre socio culturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville, etc...

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer à la Ville du Teil une aide de 500 €. Cette subvention lui sera versée via l'AMD26.

## QUESTIONS DIVERSES

### Ecole et périscolaire

- **Rythmes scolaires** : lors d'un vote à bulletins secrets organisé le 5 novembre 2019 par les enseignantes et les délégués, les parents d'élèves ont voté à 57% pour conserver la semaine de 4 jours et demi pour l'année scolaire 2020 – 2021.  
Conformément à la décision votée lors de la dernière réunion du conseil municipal, la municipalité a validé cette proposition. En conséquence, les ateliers périscolaires seront donc proposés selon les mêmes modalités que pendant l'année en cours.
- **Equipement informatique de l'école** : en anticipation sur le budget 2020, un ordinateur a été remplacé et un vidéoprojecteur supplémentaire fourni ainsi que quelques accessoires.
- **Association de Parents d'Elèves** : l'APE a un nouveau bureau et celui-ci a plusieurs projets. On ne peut que s'en féliciter pour l'école et pour l'animation de la commune.

### Programme de travaux

- **Rue Saint Jean** : malgré les intempéries les réseaux seront achevés avant la fin de l'année. Les travaux de voirie suivront début 2020.  
Rappel : ceux-ci sont financés par notre Communauté de Communes.
- **Points de collecte des déchets** : Les Estangs, RD 538 x La Clastre, Echirons : travaux terminés
- **Chemin du Tomple** : il est trop boueux pour entreprendre les travaux, ceux-ci seront réalisés en janvier 2020.
- **Entrée Nord** : appels d'offres en cours, choix des entreprises le 10 janvier 2020.

**FTTH (fibre à la maison)** : le planning d'Ardèche Drôme Numérique prévoit les études sur Venterol à partir de 2022 pour des travaux en 2025. Les parties de la commune actuellement raccordées sur Nyons par le réseau cuivre (Echirons sud et Petits Estangs ?) pourraient être câblées plus tôt.

### DECI (Défense extérieure contre l'incendie) et SDAEP (Schéma Directeur d'Eau Potable)

L'appel d'offres mutualisé au niveau de la Communauté de Communes pour l'étude de la DECI sera lancé avant la fin de l'année. Le marché comportera pour Venterol la rédaction de l'arrêté réglementaire et l'étude du schéma directeur.

L'étude du SDAEP par le Département de la Drôme a pris du retard. Elle va être lancée pour une conclusion en 2021.

Rappel : cette étude est financée à 80% par le Département et l'Agence de l'eau.

**Vœux de la municipalité :**

La traditionnelle cérémonie aura lieu à la Salle des Fêtes le jeudi 9 janvier 2020 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal:** sera fixée ultérieurement.